CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2009 (CONVOCATION DU 17 NOVEMBRE 2009)

ÉTAIENT PRÉSENTS

Messieurs BOUTET-DE-MONVEL, CHENAL, FANTIN, GACHET, LE BLANC, PIERRETON, ROGEAUX, Mesdames CHAPPUIS, DEBAISIEUX, JEAN, ORTOLLAND, SIMON, TECHER, VALLET

Formant la majorité des Membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS

Monsieur Richard CONCA donne pouvoir à Monsieur Jean-Noël BOUTET-DE-MONVEL.

Madame Véronique FRANCHINO donne pouvoir à Madame Marie VALLET.

Monsieur Bernard LAISSUS donne pouvoir à Monsieur Christophe PIERRETON.

Monsieur Fabien REMY donne pouvoir à Monsieur Jean-Pierre LE BLANC.

Mesdames Marie-Noëlle FAURIE et Anne LAUZE

ETAIENT ABSENTS

Madame Samya FKAIR
Messieurs Samir GUETTAFI et Frédéric KLIMEK

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance.

Monsieur Christophe PIERRETON est désigné Secrétaire de Séance.

I. ADOPTION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2009

Madame Agnès SIMON demande à ce que soit ajouté, dans le point questions diverses, dans la phrase concernant le projet cinéma, la formule suivante : « à l'initiative de la Commune de Saint-Alban-Leysse ».

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du compte rendu de la réunion du 12 octobre 2009, **adopte à l'unanimité** le procès verbal modifié.

II. ANIMATION LECTURE D'ALBUMS, CHANTS, CONTES ET DANSES AUX « PETITS PAS » - CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION PROFESSION SPORT ANIMATION DE SAVOIE

Madame Agnès SIMON, Adjointe, présente au Conseil Municipal le projet du lieu d'accueil parents-enfants de Barby « les Petits Pas » consistant à organiser une animation lecture d'albums, chants, contes et danses pour la fête de Noël à destination des familles fréquentant ce lieu d'accueil.

Cette animation d'une durée d'une heure pourrait être assurée par Madame PELLICANO, salariée de l'association Profession Sport Animation de Savoie.

Madame SIMON propose au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer une Convention de mise à disposition de cette intervenante avec Profession Sport Animation de Savoie sur la base d'un coût horaire de 50 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE les termes de la Convention.
- AUTORISE le Maire à signer la Convention proposée, liant la Commune à Profession Sport Animation de Savoie.

III. SUBVENTION ECOLE ELEMENTAIRE: PROJET COMEDIE MUSICALE « LE PETIT PRINCE » et PROJET « CINE D'ANIMATION »

Madame Agnès SIMON, Adjointe, présente au Conseil Municipal les projets éducatifs de l'école élémentaire :

- la comédie musicale « le Petit Prince » qui se déroulera en février-mars 2010,
- le projet « ciné d'animation » prévu le 1^{er} trimestre 2010.

Le premier projet interdisciplinaire engage un partenariat entre différents professionnels.

Le 2^{ème} projet se compose de trois temps forts :

- la visite guidée de l'exposition à la Citia à Annecy,
- des activités en atelier pour réaliser des minis films,
- un visionnage de films d'animation au Cinéma de Challes-les-Eaux.

Madame SIMON propose au Conseil Municipal de verser une subvention de 500 € à l'école élémentaire pour les deux projets.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE d'attribuer une subvention de 500 € à l'école élémentaire.

IV. <u>PROJET DE SOUTIEN A LA FONCTION PARENTALE – CONVENTION AVEC LE CONSEIL GENERAL – PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE</u>

Madame Agnès SIMON, Adjointe, présente au Conseil Municipal le projet d'initiation à la fonction psychomotrice pour les accueillants du lieu d'accueil enfants/parents « Les Petits Pas », proposé au Conseil Général dans le cadre du Réseau départemental d'écoute, d'appui et d'accompagnement à la fonction parentale.

Cette formation, d'un coût total de 630 €, peut bénéficier d'une subvention du Conseil Général d'un montant de 350 €. La part restant à la charge de la Commune s'élèverait à 280 €.

Madame SIMON propose à l'assemblée :

- d'autoriser le Maire à signer la convention avec le Conseil Général officialisant l'accord de la Commune sur ce projet et permettant la perception d'une subvention d'un montant de 350 €.
- d'accepter la prise en charge par la Commune du solde du coût de cette formation s'élevant à 280 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE les termes de la convention à intervenir avec le Conseil Général ciannexée.
- AUTORISE le Maire à signer la convention sus-mentionnée.
- S'ENGAGE à prendre en charge les dépenses du projet d'initiation à la fonction psychomotrice pour les accueillants du lieu d'accueil enfants/parents « Les Petits Pas » qui ne seront pas couvertes par cette subvention.

V. <u>ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS « JUDO CLUB » et « TENNIS CLUB »</u>

Monsieur Christophe PIERRETON, Adjoint chargé de la Commission « Sports, Culture et Animation », présente au Conseil Municipal les demandes de subventions formulées par les associations « Judo Club » et « Tennis Club ».

Il rappelle au Conseil Municipal sa délibération en date du 22 juin 2009 fixant le montant des subventions aux associations pour l'année 2009.

Conformément à l'avis émis par la Commission « Vie Associative », il propose au Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes :

- 1 300 € à l'association « Judo Club »
- 800 € à l'association « Tennis Club ».

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'attribuer une subvention aux associations suivantes :
 - 1 300 € au « Judo Club »
 - 800 € au « Tennis Club ».

VI. <u>TELETHON – PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU FRAIS DU REPAS OFFERT AUX BENEVOLES</u>

Madame le Maire informe l'assemblée des différentes animations qui seront proposées sur la Commune dans le cadre du Téléthon 2009 (5 et 6 décembre), pour la deuxième année consécutive :

- Course, marche, vélo...sur 24 heures,
- Barbython le 6 décembre (course à pieds chronométrée),
- Ventes, buvettes et restauration en continu,

Les responsables à l'initiative de cet évènement, ont sollicité la Commune, afin d'obtenir une participation financière au repas qui sera offert aux bénévoles à l'issue de cette manifestation.

Madame le Maire propose à l'assemblée d'accepter le principe de la prise en charge financière par la Commune des frais occasionnés par ce repas dans la limite maximum de 300 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE la prise en charge financière par la Commune des frais occasionnés par ce repas dans la limite maximum de 300 €.

VII. MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS DE LA COLLECTIVITE : CREATION D'UN EMPLOI D'OUVRIER POLYVALENT ESPACES VERTS VOIRIE

Madame le Maire informe l'assemblée que la réorganisation des services techniques est devenue indispensable du fait:

- du départ en retraite d'un agent,
- de la procédure de mutation interne envisagée à l'encontre d'un agent des services techniques.

Il est ainsi nécessaire d'envisager la création d'un emploi supplémentaire d'ouvrier polyvalent Voiries et Espaces Verts, à temps complet, relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques.

Celui-ci sera chargé d'effectuer les tâches principales suivantes :

- Tonte,
- Plantations,
- Arrosage, taille et élagage,
- Désherbage,
- Entretien des voiries et nettoyage des réseaux,
- Déneigement,
- Ramassage des encombrants et du contenu des corbeilles placées sur le domaine public.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal :

- la création d'un emploi supplémentaire d'ouvrier polyvalent Voiries et Espaces Verts, à temps complet, relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques.

- l'approbation du nouveau tableau des emplois permanents de la Commune intégrant ce nouvel emploi.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la création d'un emploi d'ouvrier polyvalent Voiries et Espaces Verts, à temps complet, relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques.

VIII. <u>VŒU RELATIF AU SOMMET DE COPENHAGUE ET A L'APPEL « L'ULTIMATUM</u> CLIMATIQUE »

Le réchauffement climatique est l'un des enjeux planétaires de ce siècle. La communauté scientifique internationale a fixé un impératif : stabiliser le climat à un niveau de réchauffement inférieur à 2°C, sous peine de conséquences environnementales et humanitaires majeures pour l'ensemble de la planète.

Dans la suite du protocole de Kyoto, se tiendra à Copenhague du 7 au 19 décembre 2009, le sommet de l'ONU où les Etats du monde entier ont le devoir de parvenir à un accord ambitieux pour enrayer l'inéluctable progression du dérèglement climatique.

Cette négociation internationale devra se traduire par des engagements forts, notamment de la part des pays riches, qui ont une responsabilité historique par rapport aux émissions de gaz à effet de serre.

Onze ONG françaises lancent un appel « L'Ultimatum Climatique » (www.copenhague-2009.com), adressé au président de la République, en vue de peser sur l'engagement de la France dans les négociations de Copenhague.

La Commune de Barby décide de signer officiellement l'appel « L'Ultimatum Climatique », d'encourager sa signature par les Barbysiens en mettant à leur disposition la pétition à l'accueil de la mairie et émet le vœu d'un rôle moteur de la France au sommet de l'ONU à Copenhague.

IX. <u>INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES – DEMANDE DE</u> SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le programme de travaux prévu pour la réhabilitation totale du bâtiment « Ecole Blanche » destiné à accueillir, entre autres, différentes associations de la Commune.

Pour mémoire, le coût de cette réfection, y compris la maîtrise d'œuvre, est évalué à 1 374 577,15 euros TTC.

Ce projet prévoit notamment l'installation de 50 m2 de panneaux photovoltaïques intégrés en toiture pour un montant de travaux de 44 850 euros TTC auquel s'ajoute un coût de raccordement par ERDF de 1 042,51 euros TTC.

Ces travaux peuvent faire l'objet d'une subvention du Conseil Général au titre du programme départemental de développement des énergies renouvelables au taux de 1€ par wattcrête (Wc) dans la limite de 150 000 €.

Le projet communal concerne l'installation de 5 500 Wc.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- CHARGE le Maire de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général au titre du programme départemental de développement des énergies renouvelables.

- SOLLICITE auprès du Conseil Général l'autorisation de débuter les travaux dès réception du dossier complet.
- S'ENGAGE à prendre en charge les dépenses qui ne seront pas couvertes par les subventions.

XI. QUESTIONS DIVERSES

- Madame le Maire relate au Conseil Municipal le déroulement du Congrès des Maires 2009 dont trois thèmes importants portaient sur le rôle des Collectivités Territoriales face à la crise, la réforme territoriale et la réforme fiscale.

Monsieur Olivier ROGEAUX rejoint le Conseil Municipal.

- Téléthon organisé sur Barby les 5 et 6 décembre 2009.
- Concours photos: une exposition des photographies retenues par le jury se tient actuellement en mairie. Le public peut voter pour faire connaître son opinion jusqu'au 15 décembre 2009.

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

BARBY, le 26 novembre 2009

Le Maire, Le Secrétaire de Séance,

Catherine CHAPPUIS Christophe PIERRETON